



COMMUNE DE MONTMIRAIL

Procès-verbal du Conseil municipal du 09 juillet 2025

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Pascal HURLIER, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Sabine MARY, Enzo JOBERTY

Absents représentés : Monique MOREL pouvoir à Valérie JACQUINOT, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Alain GUENON pouvoir à Brigitte LAGRUE, Tristan RUIZ pouvoir à Catherine RUIZ COLLAS

Absente excusée : Valérie PRIEUR

Secrétaire de séance : Coralie Adnot

N°2025-100271 Affaires générales – Mise en place d'une bourse pour le permis de conduire

Afin de favoriser l'accès à l'emploi ou la formation, la Ville de Montmirail souhaite mettre en place une bourse attribuée sous certains critères pour une formation avec une auto-école de Montmirail.

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur une bourse à hauteur de 70% de coût d'apprentissage à la conduite plafonnée à 1000€ en contrepartie d'une action de bénévolat de 60 heures auprès de la collectivité et de la réussite du code de la route.

Les conditions pour bénéficier de ce dispositif seraient les suivantes :

Les critères d'attribution proposés sont les suivants :

Ayant droit :

- personnes résidant à Montmirail depuis 3 ans et de façon stable
- personnes ayant obtenu le code
- personnes ayant l'âge de 17 à 25 ans ou personne se trouvant en situation monoparentale à la date du dépôt de dossier
- personnes en recherche d'emploi (inscription à France Travail)
- personnes en formation professionnelle ou en alternance
- étudiants

La personne ne devra pas être imposable avant toute déduction ou abattement fiscal

Engagement :

- 60 heures de bénévolat citoyen à faire pour la Ville pendant la formation et avant l'inscription à l'examen de l'épreuve pratique (exemple : Mégapark, Montmirail plage, patinoire, Halloween, aide agents de Montmirail ou de la CCBC (pour des actions sur Montmirail), aide au ccas... cette liste n'est pas exhaustive)

Critères d'exclusion :

- personnes ayant fait l'objet d'un retrait administratif du permis de conduire
- personnes ayant déjà bénéficié d'une bourse au permis antérieurement
- personnes ayant commis des incivilités reconnues
- personnes ayant bénéficié d'autres dispositifs d'aide pour cette prestation

Les pièces à fournir :

- copie de pièce d'identité
- justificatif de domicile depuis au moins 3 ans
- pour les personnes domiciliées chez leur(s) parent(s), ou hébergées chez un tiers, ceux-ci devront fournir les mêmes justificatifs de domicile, la copie d'une pièce d'identité et une attestation d'hébergement
- dernier avis d'imposition sur le revenu

Selon la situation :

- contrat de travail ou d'apprentissage
 - justificatif d'inscription en formation
 - carte d'étudiant ou certificat de scolarité
 - attestation d'inscription à France Travail et/ou la Mission Locale
- Tout dossier incomplet sera refusé.

La remise du dossier sera à faire en mairie après production des originaux avant copie.

La candidature sera validée après avis de la commission d'attribution. Il est proposé de retenir 10 dossiers par an par ordre d'arrivée. En cas de demande de candidature supplémentaire, elle sera reportée à l'année suivante.

Il est proposé que la commission d'attribution soit constituée de cinq élus et composée de la manière suivante :

- trois membres titulaires de la municipalité (maire, maires-adjoints et conseillers municipaux avec délégation)
- deux membres titulaires du conseil municipal hors municipalité

Et autant de suppléants dans chaque catégorie, qui siègeront qu'en cas d'absence d'un titulaire.

L'étude des dossiers se fera tous les deux mois, si besoin.

Une convention tripartite sera signée entre le bénéficiaire, l'auto-école et la collectivité. La ville versera directement au prestataire le montant de la bourse attribuée en deux fois : 50% à la présentation de l'attestation du code validé et 50% au terme de l'activité de bénévolat.

Il est joint à la présente note de synthèse une proposition de convention et de dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- instaure la « bourse au permis de conduire citoyen » dans les conditions présentées ci-dessus
- précise que les crédits sont prévus au budget 2025
- désigne les conseillers municipaux suivants pour la constitution de la commission ad hoc :

Titulaires : Elisabeth Benard	Suppléants : Jean-Paul Colmont
Brigitte Lagrue	Marie-Claude Himmesoete
Philippe Chevriot	Pascal Poisson
Christine Guimarey	Stéphane Paquet
Sabine Mary	Enzo Joberty

- délègue à monsieur le maire l'attribution des aides après avis de la commission ad hoc

N°2025-100272 Urbanisme – Avis sur le SCOT schéma de cohérence territoriale

Le conseil syndical du PETR du Pays de Brie et Champagne a arrêté le projet de schéma de cohérence territorial (SCOT) par délibération en date du 22 avril 2025.

Ce projet de Scot et les documents qui le composent, à savoir le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientations et d'objectifs et les annexes, le bilan de la concertation sont librement consultables sur le site Internet du PETR.

Conformément au code de l'urbanisme, la ville de Montmirail doit émettre un avis sur ce projet de Scot au PETR du Pays de Brie et de Champagne dans un délai maximum de trois mois.

Après l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Scot du PETR du pays de Brie et Champagne et autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

N°2025-100273 Urbanisme – Alignement-acquisition d'une parcelle

Vu le plan d'alignement de la rue Notre-Dame pris 1968, sans que le transfert de propriété ait eu lieu,

Considérant la nécessité de régulariser la situation du fait de la vente de la propriété,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- acquérir la parcelle AY678 correspondant au plan d'alignement pour un euro
- intégrer cette parcelle au domaine public communal
- préciser que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- autoriser monsieur le maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document relatif à ce dossier.

N°2025-100274 Travaux – Approbation du fonds de concours à verser à la communauté de communes de la Brie Champenoise

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de travaux de création de passages piétons surbaissés sur la commune,

Considérant la délibération n°3259 du 04 juin 2025 de la communauté de communes de La Brie Champenoise sollicitant un fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise un fonds de concours à hauteur de 2850€ correspondant à 50% du montant des travaux, subventions déduites
- autorise Valérie Jacquinot, adjointe aux finances à signer les documents afférents à ce fonds de concours

N°2025-100275 Travaux – Pumptrack- demande de subvention

Vu la délibération n°2025-100254 en date du 14 avril 2025 approuvant le budget 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 25 juin 2025,

Après l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve le projet de construction d'un pumptrack d'un montant de 249 694,80€HT

-autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions nécessaires à ce projet auprès de nos différents partenaires tels que le conseil départemental, le conseil régional, la MSA, Leader et tout autre organisme

Informations générales

Décisions prises par le maire en vertu des délégations données par le conseil municipal

OBJET	FOURNISSEUR	DATE	Montant TTC
Avis d'appel public à concurrence	ROSSEL MEDIAS	30/05/2025	721,22 €
Suppression de branchement	ENEDIS	03/06/2025	346,80 €
Médailles du travail	MONNAIE DE PARIS	20/05/2025	255,00 €
Fournitures de bureau	BUREAU 02	30/05/2025	71,56 €
Pose lisse en bois	Paysage subtil	12/06/2025	2 052,60 €
Débroussaillage terrain	DIOUY FLORE	12/06/2025	1 440,00 €
Produits pour nuisibles	FHS	16/06/2025	218,18 €
Panneaux châtaigniers	SIGNATUE	19/06/2025	241,88 €
Sacs poubelles	CHAMP D'OR	19/06/2025	685,00 €
Rouleaux sachets	APRICO	19/06/2025	1 247,40 €
Portes pôle santé	KONE	17/06/20254	2 307,92 €
Guide été	HEBDO	18/06/2025	360,00 €
Plans de changes avec escalier	BESSIERE	18/06/2025	12 018,84 €
Salle snoezelen	PETRARQUE	16/06/2025	16 496,90 €
Toile Agrosol	GAMMVERT	23/06/2025	420,00 €
Jeux nouvelle crèche	L ATHANOR SEME	24/06/2025	1 385,00 €
Baby phone nouvelle creche	AUBERT	24/06/2025	419,78 €
Kit éducation	INOUQA	24/06/2025	594,00 €
Lave-linge et sèche-linge Nouvelle creche	SEREC	24/06/2025	11 623,74 €
Brosse balayeuse	SOVB	25/06/2025	3 758,52 €
Etiquette médailles	CHRISS COUPES	25/06/2025	75,42 €
Illuminations Noël	FESTILIGHT	25/06/2025	5 925,53 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Coralie ADNOT
La secrétaire de séance

Etienne DHUICQ
Le Maire